

**TRAVAUX SUR TOITURE – FOYER LES ACACIAS
13 - RUE DIDIER DAURAT
PACATOIT**

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande des Services Techniques de la commune,
VU la demande datée du 09 avril 2026 de Madame Sandra MAUREL Tél : 04 94 06 32 35 société PACATOIT – sise: 890 chemin des Delphiniums – 83190 OLLIOULES (courriel: smaurel@pacatoit.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux sur la toiture du Foyer Les Acacias à l'aide d'un camion nacelle dont le PTAC n'excède pas 3T5 au droit du n°13 rue Didier Daurat, sont autorisés :

LE MERCREDI 15 AVRIL 2026 DE 08H00 A 18H00

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier et la zone d'évolution de la nacelle sera balisée.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le titulaire de l'arrêté, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de ces travaux.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours - Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 14 AVR. 2026

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

